



Abandon de travail suite à un arrêt de travail

Par **soso.77**, le **19/03/2019** à **19:06**

Bonsoir,

je vous explique mon problème, j'ai intégré mon emploi actuel début octobre 2018, tout se passait très bien. Mais depuis quelques temps j'ai une responsable qui fait tout pour me pousser à bout, qui à la moindre occasion me descend, des pics en permanence, elle m'a pris en grippe. J'en ai donc parlé à ma responsable magasin à plusieurs reprises, qui n'a rien fait malgré mes appels au secours. J'ai tenté de faire changer mes horaires afin de ne plus croiser la personne en question, chose qu'elle n'a jamais fait. Elle me fait toujours croire qu'elle a de l'empathie pour moi mais par derrière on va dans le sens de la responsable qui me fait la misère. N'en pouvant plus, je suis donc en arrêt de travail pour dépression depuis le 11 mars 2019 pour une reprise le 25 mars 2019. Ma responsable magasin a même fait venir un médecin chez moi afin de voir si je faisais pas du cinéma alors que je lui ai pleins d'appels au secours. Aujourd'hui, je ne veux plus être dans le mal à rester chez moi à rien faire alors que je demande qu'à travailler. Mais je serais incapable d'y retourner et donner ma démission ne me donne le droit à rien et ne font pas de rupture conventionnelle. La seule option qui me reste est l'abandon de poste, qui m'a été conseillé par plusieurs personnes. Quels sont les risques pour un abandon de poste ? Ai-je le droit d'aller travailler ailleurs ? sachant que je ferais un abandon de poste le lundi 25 mars suite à ma reprise.

Merci par avance pour vos réponses !